

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL

VILLE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PENMARC'H

EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2017

Etaient absents:

Mme Frédérique VOLANT (procuration à Mme Michèle LE PAPE), Mme Claudine CABON (procuration à M. Hervé VAILLANT), M. Maurice LE FLOCH (procuration à M. Raynald TANTER), M. Christian BUREL (procuration à Mme Nathalie POULARD), M. Frédéric POURCHASSE (procuration à M. Philippe BERROU), M. Michaël GUÉRIN (procuration à M. Arnaud VARIEL), Mme Christine MORIN (procuration à Mme Fabienne LE GARS)

M. Raynald TANTER, Maire, remercie M Nicolas CLEMENT, policier municipal de sa présence ainsi que les agents du service de l'urbanisme présents également à l'occasion de la présentation du dossier PADD en lien avec la révision de PLU. Il laisse donc la parole à M Nicolas CLEMENT pour se présenter brièvement et lui propose de donner son ressenti sur le climat « tropical » de Penmarc'h.

M. Nicolas CLEMENT expose son parcours professionnel et les différentes collectivités auprès desquelles il a exercé. Il exprime qu'il aime la région et qu'il a reçu un très bon accueil de la population et des services.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, DESIGNE, Mélanie DUCROT, conseillère municipale, comme secrétaire de séance.

M Raynald TANTER communique au conseil municipal quelques généralités informelles qu'il considère néanmoins comme étant des informations importantes liées à l'actualité de la commune.

- Une pensée pour Mme Maryse Hélias, employée communale, et qui vient de perdre sa maman, Madame Isabelle Le Floch;
- Félicitation à Mme Brigitte BOLZER, conseillère municipale qui vient tout juste d'avoir le bonheur de devenir pour la première fois grand-mère d'une petite Naomi ainsi que M Jean-Louis BUANNIC, adjoint également heureux grand-père pour une nouvelle fois ;
- La nouvelle édition de notre Pen'Mag, présent sur les tables et l'insertion d'une planche d'autocollants qui décline sur plusieurs formes le très beau logo. Il fait remarquer les très nombreux retours, très majoritairement applaudis, par la population, mais aussi par beaucoup de professionnels. Il remercie encore M Eric RAPHALEN pour cette belle réalisation qui valorise l'image de la commune;
- Son déplacement la semaine dernière à Paris pour recevoir le prix spécial de la mobilisation numérique, décerné par la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la restauration de l'Eglise Sainte Thumette. Comme il l'a exprimé lors de son intervention au Carrousel du Louvre, cette distinction salue la parfaite collaboration entre la commune et l'Association Tunvezh dont le résultat est aujourd'hui incontestable du point de vue de la nouvelle beauté du site;
- La déconstruction de l'école des filles de Saint-Guénolé qui donne un tout autre aspect au quartier; d'autres travaux de réseaux sont actuellement engagés en prévision des chantiers à venir, notamment pour ce qui concerne les aménagements routiers;
- Le vote le 19 octobre dernier, à l'unanimité, par le Conseil Communautaire du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} Janvier 2018. Une délibération concordante sera proposée au prochain conseil municipal;

- L'obtention d'une subvention départementale de 8 000 € au titre de la programmation dynamique culturelle au sein de la Salle Cap Caval ;
- La prise d'un certain nombre d'arrêtés, notamment sur l'affichage sauvage, sur les objets trouvés, etc. et celui un peu plus particulier quant à la présence d'un dauphin à Pors-Carn. Loin de lui, garant des libertés, l'idée d'être un liberticide. Il s'agit tout simplement de prendre des arrêtés réglementaires qui puissent permettre au policier municipal de mener à bien ses missions dans un cadre légal. Celui relatif au dauphin est là essentiellement pour rappeler le simple bon sens et à la responsabilité de chacun. Ces arrêtés ne sont pas figés en soi. Si des choses venaient à devoir être corrigées, elles le seront.
- Il revient sur la remarque faite par M Bruno CARIOU, lors du conseil municipal du 29/09, remarque qui avait trait à la validité des décisions prises par cette assemblée en l'absence visuelle des symboles de la République que sont la Marianne et le Portrait du Président de la République. Cet aspect a été vérifié auprès du Préfet. Il s'avère qu'il n'y a absolument aucune contrainte particulière en ce domaine.

Après cette présentation sur l'actualité de la commune, M Raynald TANTER propose de passer à l'ordre du jour du conseil.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2017

M. Raynald TANTER invite les conseillers à approuver le procès-verbal du 29 septembre 2017 en précisant que les fautes d'orthographe relevées ont été corrigées.

M. Bruno CARIOU demande la parole et souhaite apporter une observation sur la question posée par la minorité et qui ne portait pas seulement sur les camping-caristes. Elle concernait également les problèmes de circulation relevés par certains riverains. Il souhaitait ainsi compléter cette information qui ne figure pas au procès-verbal.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU demande une précision au sujet de l'indemnité octroyée pour la protection fonctionnelle des élus. S'agissait-il d'une consignation ?

M Raynald TANTER confirme qu'il s'agit bien d'une consignation et qu'il a signé une attestation de remboursement si cette consignation était reversée aux élus concernés.

Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU fait état qu'il n'a pas été précisé dans la délibération que le dossier a été classé sans suite.

M Raynald TANTER précise qu'il n'en est rien. C'est la procédure qui l'exige et l'affaire est instruite. Les élus ont dû verser chacun 3 000€ (2 fois 3000 euros doit 6 000€).

Aucune autre observation n'est formulée – le procès-verbal est adopté.

M. Raynald TANTER invite les conseillers à approuver le procès-verbal du 29 septembre 2017.

Aucune observation n'est formulée – le procès-verbal est adopté.

1/ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION

M Raynald TANTER demande aux élus de se rapporter à la délibération posée sur table qui reprend les chiffres de la délibération envoyée mais avec une ventilation différente à la demande du comptable public.

1. Décision modificative n°2 du budget principal

M Jean-Louis BUANNIC aborde cette première délibération débattue en commission finances. Il s'agit d'une légère modification de répartition à la section d'investissement qui est surlignée au « chapitre 21 - immobilisations corporelles » et au « chapitre 27- autres immobilisations » qui correspond à la question précédente sur la consignation de 6 000 euros. Il est ainsi porté une modification de 15 014€ en section de fonctionnement et 190 386€ en section d'investissement. La commission Finances a donné un avis favorable à la décision modificative. Il précise également la réception d'un courrier de la Préfecture sur le bénéfice de la récupération de la TVA qui s'élève à 310 000€.

M. Jean-Marc BREN demande à revenir sur le SDEF, abordé en commission, notamment sur la question de la TVA.

M Jean-Louis BUANNIC rappelle qu'il a donné les explications dans sa présentation de la délibération.

M Raynald TANTER rappelle que, lors de la commission, il a été abordé un arriéré du SDEF de 30 000 euros.

M Jean-Louis BUANNIC dispose du chiffre exact : 29 482.48€ correspondant à l'éclairage public.

M Jean-Marc BREN demande s'il faut s'attendre dans d'autres budgets à avoir la même chose en passant de l'investissement au fonctionnement.

Raynald TANTER précise que maintenant les règles sont connues avec le SDEF.

M Bruno CARIOU intervient et précise qu'en effet cela surprenait les membres, même si un avis favorable a été donné. Ce questionnement était donc légitime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération.

2. Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement

M Jean-Louis BUANNIC précise que cette délibération porte sur la somme de 25 000 euros correspondant à la facturation des contrôles réalisés par la SAUR.

M Bruno CARIOU indique qu'il existe des désaccords sur des projets notamment à Kérity. Une date a-t-elle été arrêtée pour rencontrer les riverains avant la fin d'année ? Le plus simple serait de les rencontrer et de trouver un point d'accord entre ce qui peut et doit être fait. C'est le souhait des uns et des autres.

M Raynald TANTER expose que cette idée n'est pas remise en cause mais la date de la rencontre n'est pas encore programmée. Nous nous sommes rapprochés de l'avocat et des services de la Préfecture. Il s'agit de ne pas prendre de décision qui engagerait la responsabilité du maire. La situation est complexe. Dès que les éléments seront réunis, une réunion sera programmée avec les pétitionnaires.

M Bruno CARIOU approuve cette démarche de rencontre. Il maintient qu'il faut utiliser le dialogue avant toute action juridique. Tenter cet échange pour trouver une solution juste. S'il n'y a pas de solution, il faudra trancher. On a la capacité de régler les choses avec le dialogue.

M Eric RAPHALEN souligne que M Bruno CARIOU prêche le dialogue mais qu'il enfonce des portes ouvertes. Nous sommes forcément d'accord.

M Raynald TANTER explique une nouvelle fois qu'il organisera cette rencontre dès que les éléments techniques et juridiques seront réunis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération.

3. Demande de délégation de maitrise d'ouvrage auprès du Conseil Départemental du Finistère pour les travaux d'entrée de bourg RD785

M Raynald TANTER précise que ce projet a été présenté en réunion publique et aux riverains. Lors du prochain conseil municipal, il sera présenté le marché de travaux et également l'acquisition des parcelles.

M Michel FRIN intervient et informe que les travaux d'éclairage public sont en cours.

M Raynald TANTER informe au conseil qu'il s'agit de prendre la délégation classique de la maitrise d'ouvrage des travaux réalisés sur la route départementale et d'obtenir l'accord du CD29.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération.

2/AFFAIRES ECONOMIQUES, TOURISME

4- Avis sur les caractéristiques principales du projet de contrat de la délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille

M Raynald TANTER excuse M Maurice LE FLOCH qui aurait dû présenter cette délibération dont le sujet a été abordé en commission. L'avis qui est demandé, entre dans un processus qui va permettre de désigner le délégataire. Il ne s'agit plus d'une concession port par port mais d'une délégation unique pour l'ensemble des ports de pêche de Cornouailles. Les conseillers sont en possession d'un dossier étayé. Ils ont également reçu le dossier de presse qui explique le fonctionnement du syndicat mixte (statutaire et financier). Son installation a eu lieu le 11/10 et M Raynald TANTER informe que la prochaine réunion du syndicat mixte aura lieu le 08/12 pour discuter du budget au conseil départemental.

Dans le cadre de la délégation, il y a 28.6 millions d'investissement prévus dont environ 2,4 millions pour le port de Saint*Guénolé sur sa durée qui est de 8 ans. Le syndicat mixte prévoit une enveloppe de 100 millions d'euros sur 10 ans dont 50 millions au titre du fonctionnement et 50 millions au titre de l'investissement. Il est demandé aux communes de se prononcer sur le projet de délégation de l'exploitation du service public. Il n'y a qu'un seul candidat sous la nouvelle forme CCIMBO (Chambre du Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest). La CCIMBO n'aura qu'un rôle de locataire à propriétaire.

M Robert BOUGUEON intervient et rappelle que la CCI était déjà gestionnaire. Il demande ce que l'on va faire avec 2,4 millions d'euros en sachant qu'à St Guénolé on constate 2 millions de déficit.

M Raynald TANTER précise que les investissements sont inscrits. Sur le principe ces investissements ne peuvent être contournés. Les gros travaux, quant à eux, seront supportés par le syndicat mixte.

M Bruno CARIOU rappelle qu'il a été mentionné en commission que les 100 millions paraissaient impressionnants mais, ramenés à 10 ans, cela ne fait que 5 millions qui seront vites avalés. Il comprend l'inquiétude de M Robert BOUGUEON.

M Raynald TANTER dit que la CCI était délégataire et concessionnaire. Ici, on n'est plus dans les mêmes rapports. Le syndicat mixte apporte plus soit 1.8 million par an de financements sur les ports, du fait de cette nouvelle organisation.

M Jean-Marc BREN intervient et mentionne que rien ne dit qu'un port en bénéficiera plus qu'un autre.

M Raynald TANTER rappelle les principes du maintien de nos ports dans les statuts du syndicat mixte. Il s'agit d'un principe rassurant. Maintenant il faut disposer d'autres leviers pour faire vivre les ports. On ne peut pas apporter de soutien financier en tant que commune. Il y a un levier politique et de sensibilisation à mettre en œuvre notamment sur le renouvellement de la flottie.

M Robert BOUGUEON informe le conseil qu'il a rencontré un jeune et qu'il va s'installer en 2018. La commune peut aider les jeunes.

M Raynald TANTER dit se réjouir de cette annonce d'installation. Il précise que Saint-Guénolé dispose des conditions d'accueil. Dans le cadre des fonctions respectives, il mentionne que l'on peut interpeller les politiques qu'ils soient nationaux, régionaux ou européens. Il évoque sa présence aux assises de la pêche ainsi de son déplacement à Lorient. Elle concernait la thématique « la mer et le littoral ». Ce matin même, il s'est

rendu à la conférence territoriale de l'action publique. Il est intervenu pour rappeler la spécificité bretonne et la priorité que doit mettre la Bretagne sur son volet maritime. Il est nécessaire d'avoir une image porteuse de la pêche sur le développement du littoral Breton. L'action menée l'est au quotidien sur des sujets qui touchent directement le port. Nous sommes vigilants et faisons remonter si besoin par écrit. Il suit de très près ces dossiers. On est là où il faut.

M Robert BOUGUEON félicite les acteurs du port de Saint-Guénolé. Ils ont conservé 5 bateaux qui devaient partir. Les marins pêcheurs sont à l'initiative de cette action. Il leur tire son chapeau. Le Guilvinec va perdre 6 à 8 bateaux. Les marins de Saint Guénolé se battent.

M Raynald TANTER rappelle que l'on tient à cet emblème économique sur la commune. Il faut cependant avoir une vision globale de notre territoire car seul on ne peut avancer. Il félicite les marins et les patrons qui se mobilisent. Qu'il est important d'offrir à la fois des infrastructures (quais et outils de déchargement) mais aussi des superstructures et de la commercialisation dans le cadre de la délégation.

M Rémy MOALIC informe qu'il y a une forte mobilisation interbancaire pour aider les patrons à acquérir des nouveaux bateaux. Des montages financiers se mettent en place. Hier soir, il a rencontré un jeune qui veut acheter le bateau de son patron et la banque met tout en œuvre pour l'aider. Ce bateau restera au Guilvinec.

M Raynald TANTER termine en précisant que cette organisation sera mise en place au 1^{er} janvier 2018 et qu'ils appartiennent à tous de rendre le syndicat mixte performant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec cinq abstentions (Mme Fabienne LE GARS, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Christine MORIN, M. Jean-Marc BREN, M. Robert BOUGUÉON).

3/ URBANISME, CADRE DE VIE

5. Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M Raynald TANTER rappelle que ce sujet est très important pour la commune. Il s'agit d'un document réglementaire sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et qu'il n'est pas question de zonage. Il remercie Mme BRIAND du cabinet GEOLITH qui accompagne la commune dans cette révision. Il remercie également les membres du comité de pilotage qui se sont réunis à plusieurs reprises avec beaucoup d'aller-retour pour cette présentation de ce soir. Il espère que tous les membres du conseil ont pu lire ce document qui reprend le travail du comité. Il évoque également, avant de laisser la parole à Mme Nathalie POULARD, que ce travail est un travail collectif et qu'il engage la commune dans le respect des règles qui lui sont imposées.

Mme Nathalie POULARD rappelle en préambule le cadre réglementaire et les différentes étapes de la révision du PLU à l'aide d'un diaporama. Elle informe également de la tenue, au titre de la concertation avec la population, d'une réunion publique le 5 décembre 2017 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elle présente les 3 axes contenus dans le PADD et invite chaque conseiller à en débattre ce soir.

M Bruno CARIOU prend la parole et trouve ce document très intéressant. Il vise l'axe « promouvoir et accompagner arrivée des nouveaux habitants ». Dans le concret, comment cela va peut se traduire ? Surtout lorsqu'on voit, non pas une dispersion mais une concentration, dans des secteurs historiques, le bourg, Kérity, Saint-Pierre, qui fonctionnent en autonomie alors qu'il existe des solutions pour relier les différents quartiers de la commune avec, notamment, les déplacements doux. Il y a un gros travail, même si le territoire a été précurseur dans les déplacements doux avec l'ancienne ligne de chemin de fer. Il cite que la commune était tellement en avance que cela ne s'est pas traduit par une mise en valeur de ces structures simples puisqu'elles sont tracées et qu'elles existent. Il trouve personnellement que cela ne structure pas encore suffisamment la commune.

Mme Nathalie POULARD précise que la solution se trouve dans les aménagements réalisés.

M Bruno CARIOU approuve mais il estime cela insuffisant car il y a encore un sentiment que cela fonctionne quartier par quartier même si cela s'améliore. Il y a un potentiel extraordinaire sur Penmarc'h qui devrait nous permettre de faire un vrai pôle de développement raisonné.

M Arnaud VARIEL demande s'il y a encore des friches.

Mme Nathalie POULARD précise qu'il faut y travailler afin de relier les quartiers dans l'aménagement.

M Bruno CARIOU demande s'il y a des priorités qui permettraient de donner un plan de travail par exemple sur les 3 prochaines années.

M Raynald TANTER rappelle l'étude des quartiers dans laquelle il avait été repéré la nécessité d'une prise en compte des déplacements doux et de relier les différents pôles. Des schémas avaient été présentés et c'est sur la base de ceux-ci qu'on va travailler. Le conseil municipal des jeunes a aussi apporté une contribution à ce travail.

Mme Dominique PLOUHINEC mentionne que trois circuits ont été proposés par les jeunes conseillers. Les circuits à vélo avaient permis d'identifier les améliorations à apporter. Tout ceci n'est pas encore finalisé. Il faut prévoir les aménagements faciles pour la sécurité des personnes à vélo ou à pied en se basant sur l'ancienne ligne de chemin de fer. L'idée est de découper la commune et de faire des circuits vélos.

Mme Nathalie POULARD propose d'examiner ces cheminements doux dans le zonage avec la signalétique.

M Bruno CARIOU considère que le déplacement doux n'est qu'un aspect du bien-être et du bien-vivre sur une commune attractive. Une commune attractive est une commune où les gens y vivent car elle dispose d'atouts (le patrimoine, le volet économique). Le volet économique doit se traduire à travers des actes.

Mme Nathalie POULARD mentionne que l'urbanisation à proximité des pôles où il y a de l'activité économique permet de faire venir des commerçants et de redynamiser le bourg. Il faut réapprendre à urbaniser à l'intérieur des pôles où il existe de l'activité plutôt que d'étendre l'urbanisation vers l'extérieur qui coûtent énormément (extension de réseaux).

M Raynald TANTER précise que cette pratique ne sera plus admise.

Mme Nathalie POULARD insiste sur le fait qu'il faut repenser l'urbanisation.

M Bruno CARIOU dit que le centre bourg de Penmarc'h n'y échappe pas lorsque l'on voit la boucherie et la coiffeuse qui ont disparu. Le peu d'activité économique du centre bourg est extrêmement fragile et l'on voit ce qui se passe à l'extrémité.

Mme Nathalie POULARD dit qu'il faut travailler sur la proximité des services pour y faire revenir les commerces et les habitants. Les terrains seront plus petits à proximité des réseaux.

M Jean-Marc BREN demande quels sont les pôles repérés à Penmarc'h ?

M Raynald TANTER précise que les pôles sont ceux des quartiers, on les connait.

Mme Nathalie POULARD précise que le SCOT prévoit 25 logements/ha dans l'enveloppe urbaine et 18 logements hors enveloppe urbaine. Le PLU devra être compatible avec le SCOT et le PLH.

M Raynald TANTER insiste sur la nécessité pour la commune d'avoir une politique d'acquisition foncière pour maitriser son étalement et de son organisation. D'y prévoir de la mixité sociale pour accueillir tous les publics. Si la commune devient attractive, il l'espère, et que des entreprises s'installent sur la commune, il faut que les personnes trouvent du logement accessible. Les aides, sur le logement ancien, sont intéressantes pour les primo-accédants. La combinaison du logement ancien et la création de nouveaux logements (y compris une partie de logements sociaux), doit être pris en compte dès lors qu'il y a de l'activité économique à proximité.

Mme Nathalie POULARD évoque la situation d'une jeune femme seule avec un enfant qui vient d'acquérir un terrain communal à un prix accessible sans quoi elle n'aurait jamais pu être primo-accédant. Les prix des maisons sont inaccessibles et les terrains trop grands pour être abordables. C'est important pour la commune de faire venir des jeunes couples d'autant plus que l'on dispose des structures d'accueil pour les jeunes enfants (service scolaire, ALSH).

M Rémy MOALIC questionne sur le fait qu'il s'agit d'un problème de terrains.

Mme Nathalie POULARD expose que les PLU antérieurs étaient basés sur les règles plus souples. Maintenant, les dispositions sont plus restrictives et réduisent la consommation des espaces.

M Rémy MOALIC revient sur la situation de la personne. Quelle surface de terrain et pour quel prix ?

Mme Nathalie POULARD précise qu'il s'agit d'un terrain de 427m² à 50€ le m² soit autour de 20 000 euros.

M Raynald TANTER rappelle que malgré les contraintes (PPRL, ABF, loi littoral etc..) il y a une capacité au développement de la commune par son urbanisation. Il y a des secteurs qui sont et resteront urbanisables. Cela laisse des perspectives sur les générations à venir pour que la commune puisse se développer. Cela peut apparaître peu avec une prévision de 45 logements à produire par an. Mais la collectivité pourra envisager une nouvelle révision partielle de son PLU si on constate une activité supérieure en termes de construction de logements. Dans l'économie générale du territoire, elle pourrait bénéficier d'un avenant pour se mettre à niveau par rapport aux objectifs du PLH. Il faut retenir, que lorsque l'on va parler de zonage, il y aura des choix à faire et cela représente un travail conséquent. Comme tout élaboration de PLU, des personnes se sentiront frustrées notamment certains propriétaires dont les terrains anciennement constructibles sont entrés dans le cadre du PPRL pour ne citer que cet exemple. Cela fait partie des responsabilités des élus locaux. Elles devront être prises pour être en cohérence avec les différents documents d'urbanisme.

Mme Nathalie POULARD précise qu'un terrain qui devient inconstructible peut après 10 ans ou en cas de révision partielle redevenir constructible.

M Bruno CARIOU évoque les transports collectifs qui lui semblent importants d'aborder. Il serait nécessaire d'apporter une amélioration sur les grandes lignes. Certaines lignes (Quimper-Penmarc'h) s'arrêtent à Cap Caval alors que les gens résident à Saint-Guénolé.

Mme Karine COSQUERIC précise que sa fille est bien déposée à St Guénolé.

Mme Nathalie POULARD précise que cela dépend des horaires.

M Bruno CARIOU dit qu'il faut une palette d'offres pour servir la population et il faut regarder sur tous les tableaux.

M Rémy MOALIC pense à son fils qui a mis deux heures pour faire Plouhinec -Penmarc'h. Le bus est passé par Quimper.

M Louis LE FLOC'H évoque les dents creuses entre deux maisons dont les terrains sont non constructibles et l'apparition de friches.

Mme Nathalie POULARD évoque l'hypothèse de terrains classés en zone naturelle, qui ne peuvent être classés en constructibles.

M Raynald TANTER informe d'une situation similaire à la Madeleine où, au titre de la loi littoral, on ne peut pas non plus construire.

M Jean-Louis BUANNIC interpelle le conseil sur l'action qui traite de la gestion des eaux pluviales. Le simple bon sens commence par dire qu'il faut maitriser l'utilisation des espaces pour éviter les inondations. Plus on construit plus l'eau s'écoule rapidement. C'est là que l'on voit le rôle du PADD.

Mme Fabienne LE GARS prend la parole et mentionne l'action qui consiste à « développer les possibilités de la vente directe des produits de la mer » et qui avait été évoqué cette question lors d'un conseil municipal. Il avait été répondu qu'il ne fallait pas mettre en concurrence les mareyeurs et les pêcheurs.

M Raynald TANTER répond qu'il ne faut pas que les pêcheurs soient pénalisés.

M Robert BOUGUEON demande à qui l'on doit faire plaisir aux mareyeurs ou aux pêcheurs ?

M Raynald TANTER répond « aux deux ».

M Robert BOUGUEON mentionne que l'autre jour, il y avait de l'anchois acheté par un mareyeur à 0.05cts d'euros le kg. Il dit « c'est la honte ». Alors on repart à la vente directe et je préfète que les bateaux vendent leur poisson sur le marché ou n'importe où que de voir cela. On prend les marins pour des « cons » ?

M Arnaud VARIEL répond qu'à 0.05cts, oui!

M Raynald TANTER demande à revenir sur le sujet du PADD et demande si d'autres questions sont soulevées.

Aucun conseiller ne reprend la parole, M Raynald TANTER considère que le conseil a pris acte des échanges et du débat sur les orientations du PADD. Il précise que les services de l'Etat en seront informés. Il propose d'aborder les questions de la minorité.

1- Quelles suites sont envisagées concernant l'étude normative des toponymes ?

M Raynald TANTER informe les membres du conseil municipal que cette question de M COUPA a été abordée en conseil Communautaire et sur laquelle une réponse sera faite sans tardée.

M Bruno CARIOU mentionne que cette question lui semble légitime puisqu'une étude a été financée par les communes. Il serait judicieux qu'on la traduise dans les faits et qu'on lisse sur plusieurs années les propositions.

M Raynald TANTER précise que les membres du conseil auront une copie de la réponse faite à M COUPA.

2- Signalisation: quel est le programme 2018

M Raynald TANTER demande à la minorité de préciser leur question afin que Karine COSQUERIC réponde.

M Bruno CARIOU fait le constat que certains panneaux de signalisation routière, par leur qualité, sont obsolètes alors qu'ils n'ont que 3/4 ans. De plus, certains panneaux manquent sur la commune et rappelle son insistance à signaler certains éléments du patrimoine très importants de la commune. Il cite comme exemples la chapelle de la Madeleine, et l'œuvre exceptionnelle de Jean Bazaine. Il espère que d'ici la fin du mandat ce patrimoine sera mis en valeur.

Mme Karine COSQUERIC intervient et évoque en premier lieu la signalétique départementale touristique notamment la chapelle de la Madeleine. Une rencontre avec M COSQUER a permis de finaliser la signalétique sur les routes départementales et effectivement la chapelle de la Madeleine a été prise en compte.

M Bruno CARIOU demande si l'œuvre de Jean BAZAINE sera signalée ?

Mme Karine COSQUERIC précise qu'on ne peut pas porter d'autres éléments sur ces panneaux directionnels. Ce qui est évoqué par M Bruno CARIOU relève de la SIL (Signalétique d'Informations Locales). Elle précise que le projet travaillé avec M COSQUER sera présenté dans le cadre du budget départemental 2018 pour une installation courant janvier ou février 2018. En ce qui concerne la SIL, il y avait, à l'échelle de la communauté, un pilote dans l'avion avec la participation de l'AOCD. Mais le départ de Mme Linda DO VALE a entrainé un retard dans le traitement de ce dossier. La CCPBS a été relancée car elle souhaite voir aboutir ce dossier. La commune de Penmarc'h s'était proposée comme ville pilote. Si rien ne bouge, il sera nécessaire de partir seule et de mandater un bureau d'étude.

M Raynald TANTER précise que Loctudy est partie seule en réalisant son schéma de signalisation. L'idée était que les communes harmonisent leur signalétique sur du territoire de la CCPBS. C'était le sens de la démarche qui avait été acté en bureau communautaire. La situation de l'AOCD est celle annoncée par Mme Karine COSQUERIC mais on ne va pas attendre la fin du mandat. Il faut regarder ce qui s'est fait à Loctudy et d'avoir une continuité.

3- Communication : comment améliorer la diffusion de l'information aux habitants ?

M Eric RAPHALEN reformule la question en précisant : « comment peut-on poursuivre l'amélioration de la diffusion de l'information aux habitants ? » et dans le respect pour la personne qui travaille au quotidien sur le suiet.

Sur l'information, il mentionne :

- Création d'un bulletin municipal présent sur les tables, contenant 24 pages depuis un an, qui sort tous les 3 mois et souligne le travail du comité de rédaction
- La mise en ligne d'un nouveau site internet plus intuitif pour les administrés et les agents avec un nombre important d'informations utiles
- L'utilisation de Citykomi et les réseaux sociaux avec 2 300 personnes qui suivent l'actualité
- Les relations avec les correspondants presse présents ; 65 articles de fond sont parus et 87 en 2016. Un effort est fait pour une vraie collaboration avec la presse ;

M Jean-Marc BREN intervient et précise que la question a été mal formulée car elle concerne la TNT.

M Eric RAPHALEN reprend la parole sur la TNT en évoquant que la pétition a recueilli 850 signatures en ligne et que cela ne suffit pas. Il élargit ces contacts avec des communes rencontrant les mêmes problèmes ainsi que des collectifs. Il parle d'avoir une solidarité entre les communes pour que les gens relayent l'information. Le sénateur Philippe PAUL a posé une question écrite sur le sujet au sénat. Les termes employés sont pleinement dans le sens de notre demande.

M Jean-Marc BREN s'interroge si ce problème ne va pas s'amplifier avec le déploiement de la 4G et 5G.

M Eric RAPHALEN pense en effet que les choses ne vont pas s'améliorer et il évoque quelques soucis à son domicile depuis quelques semaines.

M Raynald TANTER rappelle qu'il doit y avoir une égalité de traitement et qu'il est inacceptable d'entendre que pour réceptionner la TNT il faut payer un émetteur ou une parabole. C'est notre angle d'attaque.

M Eric RAPHALEN précise qu'un émetteur coûte environ 50 000 euros et 9 000 euros annuel d'entretien. Qu'en plus, si cela peut perturber les ondes. Dans ce cas, le CSA a le droit d'interrompre les fréquences.

M Jean-Marc BREN demande si la fibre n'est pas la solution.

M Eric RAPHALEN explique qu'il est convaincu que l'Etat joue la montre. Le déploiement de la fibre s'accélère et les opérateurs passent au tout numérique. Ainsi chacun sera équipé d'une boxe et que l'hertzien va être abandonné. Il propose aux élus de lire la question de Philippe PAUL au sénat et publiée au journal le 02/11/2017.

M Jean-Marc BREN demande s'il ne faut pas que les Penmarc'hais arrêtent de payer leur redevance.

M Raynald TANTER explique que cela n'est pas recevable car les personnes se mettent hors la loi. Par contre, on peut provisionner comme pour les loyers. Il dénonce une situation scandaleuse.

M Eric RAPHALEN rappelle que derrière cette affaire il y a de l'humain.

4- Depuis le dernier conseil, avez-vous pris une décision sur la demande que nous avons formulée concernant la poste ?

M Raynald TANTER précise qu'une discussion a eu lieu entre élus. De plus, des travaux sont réalisés en ce moment et il considère que cela est un bon signe. Il n'y a pas eu d'intervention depuis que la municipalité avait imposé que les horaires soient compatibles avec les besoins de la commune. Nous n'avons pas reçu ni des usagers de la poste ni des employés une remontée de quelques problèmes. A partir de là, il ne voit pas comment la municipalité peut faire valoir une ingérence ou motion qui ne serait pas motivée par l'intérêt général.

M Bruno CARIOU s'étonne car il rencontre des usagers, qui certes, n'ont pas écrit mais ils constatent une dégradation des horaires et qui les empêchent de traiter leurs affaires. Il déplore que la commune de 6 000 habitants, ne dispose que d'un seul bureau de poste qui fonctionne de cette manière. Il trouve cela anormal. Il rappelle que la poste a le statut d'agence postale. La personne seule au guichet, et qui n'est pas responsable, ne peut assurer deux missions : un service postal et de banque postale. C'est impossible et il l'a constaté. Il demande aux élus de réagir et de se manifester avant qu'on oriente les usagers vers un espace central (Pont l'abbé ou le Guilvinec).

M Raynald TANTER clôture la séance en rappelant la cérémonie du XI novembre à 11h pour se rendre au monument aux morts et de la présence de Mme la Députée.

Il remercie l'ensemble des conseillers et lève la séance 22h50.

Le Secrétaire,

Mélanie DUCROT

Le Maire.

Raynald TANTER